

MOBILITÉ ■ La communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan a validé une enveloppe de 142.455 €, hier

Une aire de covoiturage va être créée à la sortie d'autoroute

Les élus de la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) se sont réunis hier soir à Avallon. Ils ont validé les travaux d'aménagement d'une aire de covoiturage à la sortie d'autoroute, sur la commune de Sauvigny-le-Bois.

Celle-ci va prendre place du côté du parking de l'APRR, à côté du péage. Un parking déjà emprunté par les adeptes de ce mode de transport. L'APRR va d'ailleurs participer au financement. Le budget des travaux s'élève à 117.298,12 €. La CCAVM est aidée par l'État à hau-

teur de 31.600 € et par la société d'autoroute à hauteur de 57.400 €. Une enveloppe de 13.156,93 € est nécessaire pour financer l'éclairage public — dont 5.262,77 € du Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY) —, à laquelle s'ajoutent 12.000 € pour une borne pour les véhicules électriques. Un « service supplémentaire », fait valoir Didier Ides, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, pour lequel la CCAVM est aidée par le SDEY à hauteur de 3.600 € et par

l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) à hauteur de 6.000 €.

« Un souhait exprimé depuis longtemps »

« Ça me paraît très onéreux. Et il y a déjà une aire de covoiturage à Avallon », a plaidé Philippe Lenoir, le maire de Magny, qui a voté contre. Tout comme le maire d'Athie, Nicolas Robert, « contre, pour les mêmes arguments ». « Les gens qui covoiturent se retrouvent sur les aires d'autoroute, pas à 8 km, estime pour sa part Pascal Germain, le

président de la CCAVM. Tant que l'APRR ne participait pas, on n'y allait pas. Mais là, la société finance presque 50 % de l'aménagement de l'aire. »

« C'est un souhait exprimé depuis longtemps sur le territoire et inscrit dans le schéma de mobilité du PETR du Pays avallonnais, rappelle Didier Ides. Il y a déjà du covoiturage et il y a un besoin, celui d'aménager l'espace à la sortie d'autoroute car le parking est saturé. »

La délibération a été adoptée, moins quatre votes contre et trois abstentions. Le conseil

communautaire a aussi validé l'acquisition d'un terrain de 4.369 €, appartenant à la commune de Sauvigny-le-Bois, pour 10.922,50 €.

Zone d'activités « Parc du Morvan ». La société Mc Développement, qui devait acquérir une parcelle de 4.760 € pour implanter une station de lavage poids lourds, s'est désistée, « face à des imprévus personnels et professionnels ». La SCI du Pré-Cot, qui détient déjà 2 ha, va acquérir 2.153 m² supplémentaires, pour 24.113,60 €. ■

Mélanie Marois